



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R32-2024-130

PUBLIÉ LE 12 FÉVRIER 2024

# Sommaire

## **DRAAF /**

R32-2024-02-08-00008 - Décision portant subdélégation de signature en matière d'habilitation dans les applications informatiques financières de l'Etat (2 pages)

Page 3

R32-2024-02-08-00006 - Arrêté portant subdélégation de signature à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (3 pages)

Page 6

DRAAF

R32-2024-02-08-00008

Décision portant subdélégation de signature en  
matière d'habilitation dans les applications  
informatiques financières de l'Etat



**Décision portant subdélégation de signature en matière d'habilitation  
dans les applications informatiques financières de l'Etat**

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 du ministre de l'intérieur et des outre-mer portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 10 novembre 2020 portant nomination de monsieur Björn DESMET en qualité de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 portant délégation de signature à monsieur Björn DESMET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Hauts-de-France, au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique pour l'ordonnement secondaire du budget de l'Etat ;

## DECIDE

### Article 1 :

Délégation est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de constater un service fait et de transmettre un ordre de payer dans les applications informatiques financières de l'État (Chorus) ; cette certification valant sur les dossiers rattachés aux BOPs mentionnés dans l'arrêté préfectoral du 5 février 2024.

Cette habilitation recouvre le rôle de valideur dans Chorus formulaires :

Mme Martine HORVILLE  
M. Didier DE WINNE  
Mme Sylvie DELIGNY  
M. Frédéric LUSSIEZ  
Mme Agnès CARON  
Mme Catherine LAPLACE

### Article 2:

Délégation est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de procéder aux opérations budgétaires dans les applications informatiques financières de l'État (Chorus) ;

Cette habilitation recouvre le rôle de saisisseur dans Chorus formulaires :

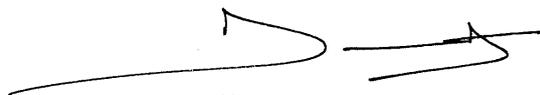
Mme Martine HORVILLE  
M. Didier DE WINNE  
Mme Corinne HENNEBERT  
Mme Eliane CAZY  
Mme Sylvie DELIGNY  
M. Frédéric LUSSIEZ  
Mme Agnès CARON  
Mme Catherine LAPLACE

### Article 3:

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Amiens, le **08 FEV. 2024**

Pour le préfet, et par délégation,  
Le directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt



Björn DESMET

DRAAF

R32-2024-02-08-00006

Arrêté portant subdélégation de signature à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt



**Arrêté portant subdélégation de signature à certains agents  
de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 du ministre de l'intérieur et des outre-mer portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 10 novembre 2020 portant nomination de monsieur Björn DESMET en qualité de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 10 novembre 2020 portant nomination de monsieur Michel GUILLOU en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 17 septembre 2021 portant nomination de monsieur Jean-Michel POIRSON en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 13 septembre 2023 portant organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 portant délégation de signature à monsieur Björn DESMET, directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

## ARRÊTE

### Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Björn DESMET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France, la délégation de signature qui lui est accordée par l'arrêté préfectoral en date du 5 février 2024 est exercée par monsieur Michel GUILLOU, directeur régional adjoint, et par monsieur Jean-Michel POIRSON, directeur régional adjoint, puis par chacun, dans le domaine de compétence qui le concerne :

- Service régional de l'alimentation :
  - Madame Amélie MATHIRON, cheffe de service par intérim
- Service régional de l'information statistique et économique :
  - Madame Émilie HENNEBOIS, cheffe de service
  - Monsieur Pascal FOUQUART, chef de service adjoint
- Service régional de la performance économique et environnementale des entreprises :
  - Monsieur Sylvain MULLOT, chef de service
  - Madame Juliette ASPAR, cheffe de service adjointe
- Secrétariat général :
  - Madame Sylvie DELIGNY, secrétaire générale
  - Monsieur Frédéric LUSSIEZ, secrétaire général adjoint
  - Madame Sophie AMINE, secrétaire générale adjointe
- Service régional de la formation et du développement :
  - Monsieur Thami AMINE, chef de service
  - Monsieur Frédéric PRINCE, chef de service adjoint

### Article 2 :

L'arrêté en date du 19 janvier 2024 portant subdélégation de signature à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est abrogé.

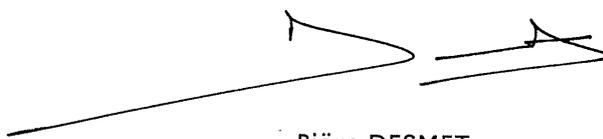
**Article 3 :**

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au secrétaire général aux affaires régionales de la préfecture des Hauts-de-France et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Amiens, le

**08 FEV. 2024**

Pour le préfet, et par délégation,  
Le directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt



Björn DESMET